

Décision

Générale

colonial

Décision n° 469 portant licenciement de Cheik Aden Ahmed Dini, cadi de tadiourah, par suite de suppression d'emploi.

n° 469

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 avril 1950

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1950

Date du numéro
30 avril 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 784 du 20 juillet 1948 nommant. Cheik Aden Ahmed Dini à l'emploi d'akel à solde mensuelle de deux mille francs (.2.000 francs), à compter du 3 juillet 1948

Sur la proposition du commandant de cercle de Tadjoura,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La décision n° 784 susvisée est et demeure rapportée. Art. 2. — Cheik Aden Ahmed Dini cessera ses fonctions à compter du 1er avril 1950 par suite de suppression d'emploi. Art. 3. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal officiel de la colonie.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.